



## **Jeu-concours ACCOR x DES JEUX-CONCOURS « T'ES OPEN ? » et « TON PRONO »**

\*Traduction française : « T'es partant.e ? »

### **1. SOCIETE ORGANISATRICE**

La société ACCOR, Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 847 823 400 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 602 036 444 [n° TVA Intracommunautaire : FR 93 602 036 444], ayant son siège social Tour Sequana – 82, rue Henri Farman – 92130 Issy-les-Moulineaux, (ci-après la « Société Organisatrice »), organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après le « Jeu-concours ») en deux temps. Le temps un (1) se déroulera du 02 mai 2019-16h00 au 17 mai 2019-18h59 inclus pour le jeu-concours s'intitulant « T'ES OPEN » sur la page internet accessible à l'adresse <https://welcomefans.accorhotels.com/roland-garros-tesopen/play>. Le temps deux (2) se déroulera du 17 mai 2019 à 12h00 au 03 juin 2019 à 23h59 inclus pour le jeu-concours s'intitulant « TON PRONO » sur la page internet accessible à l'adresse <https://welcomefans.accorhotels.com/roland-garros-tesopen-prono/play>.

#### **Temps un (1) Jeu-concours « T'ES OPEN »**

### **2. CHAMP D'APPLICATION**

Ce Jeu-concours est organisé exclusivement sur la page internet <https://welcomefans.accorhotels.com/roland-garros-tesopen/play> du 02 mai 2019 à 16h00 au 17 mai 2019 à 18h59 inclus, et sera disponible en français. Ce Jeu-concours est également promu sur les réseaux sociaux facebook, instagram et twitter.

Les jours et heures indiqués dans le présent règlement sont ceux du fuseau horaire UTC +01:00 (Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris). Aucun autre fuseau horaire ne sera pris en compte pour la participation au Jeu-concours.

La participation au Jeu-concours est ouverte à toute personne physique majeure à la date de démarrage du Jeu-concours et résidant en France Métropolitaine (ci-après le « Participant »), à l'exception :

- i. des salariés et représentants de la Société Organisatrice ;
- ii. des partenaires et sous-traitants de la Société Organisatrice ;
- iii. des membres de la famille des personnes mentionnées en i, ii et iv ;
- iv. d'une façon générale, de toute société ou personne physique participant, directement ou indirectement à la mise en place ou à la mise en œuvre du Jeu-concours.

### **3. CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement régit le déroulement du Jeu-concours et la désignation des gagnants.

Chaque Participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du Jeu-concours et en accepter les conditions.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du règlement. A cet égard, la Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires notamment en ce qui concerne l'identité et l'âge de chaque Participant. Toute indication incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le Participant entraînera l'annulation de sa participation.

Il est nécessaire de disposer d'une adresse électronique valide pérenne et non temporaire pour participer. Seront notamment considérées comme invalides les adresses de courriers électroniques temporaires et/ou anonymes (et

notamment les terminaisons de type : youumail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.), ainsi que les adresses de courrier électronique provenant de domaines créés et/ou déposés à l'occasion du Jeu.

Ce Jeu est réservé aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation.

Il est interdit de participer avec plusieurs adresses électroniques reliées à une même personne physique ainsi que de participer avec une adresse électronique ouverte pour le compte d'une autre personne.

Le Jeu-concours est organisé sur la page internet <https://welcomefans.accorhotels.com/roland-garros-tesopen/play>.

Pour assurer la visibilité du Jeu-concours, un lien de renvoi à la page susmentionnée sera accessible depuis les réseaux sociaux facebook, twitter et instagram. Il est précisé que ce Jeu-concours n'est pas géré, parrainé ou certifié par les réseaux sociaux susmentionnés. Les informations que les Participants communiquent sont fournies à la Société Organisatrice et non auxdits réseaux sociaux ; elles ne seront ni vendues ni cédées à des tiers de quelque manière que ce soit.

#### **4. MODALITES DE PARTICIPATION**

Le jeu-concours consiste pour les participants à vivre une journée à la manière d'une des huit (8) nations fortes du tennis (Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Japon, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse).

Pour cela, ils devront effectuer un choix selon deux options proposées lors de sept (7) questions différentes sur le jeu 'Swipe Test'. Ils glissent vers la droite ou cliquent sur le bouton en forme de cœur pour marquer leur accord avec la suggestion et glissent vers la gauche ou cliquent sur le bouton en forme de croix pour désapprouver la suggestion. Une fois les sept (7) choix effectués, l'algorithme du jeu va attribuer une nationalité aux participants en fonction des réponses. (modalités précisées ci-dessous).

Le participant peut également décider de choisir l'option « Comme à la maison » qui lui permet de tenter de gagner quatre (4) places pour Roland-Garros.

Il y a un total de neuf (9) gagnants, un (1) par nationalité et conformément à l'article 5 du présent règlement, chaque gagnant remporte une expérience inédite propre à la nation qui lui a été attribuée ainsi qu'une journée à Roland-Garros pour suivre le joueur/la joueuse de la nation qui lui a été attribuée, en fonction de la programmation, et un (1) gagnant pour l'expérience « comme à la maison » qui remporte quatre (4) places pour Roland-Garros pour suivre un joueur/une joueuse française, en fonction de la programmation.

Pour participer, chaque Participant doit suivre les étapes suivantes :

Se rendre sur : <https://welcomefans.accorhotels.com/roland-garros-tesopen/play>

Visualiser et parcourir le jeu Swipe Test diffusé sur ce site et sélectionner son expérience en faisant un choix parmi les deux options proposées à chacune des sept (7) questions :

- Faire la tournée des festivals
- Vivre des sensations fortes
- Tester des expériences culinaires
- Voyager dans des pays lointains
- Chiller en terrasse
- Visiter des musées
- Découvrir des musiques exotiques

- Compléter le formulaire d'inscription au Jeu-concours en complétant les champs obligatoires suivants précisés par une étoile :
  - Civilité\*
  - Nom\*
  - Prénom\*
  - Email\*
  - Pays\*
  - Code Postal\*
  - Ville\*
  - Numéro de téléphone\*
  - Date de naissance\*

Chaque Participant aura également la possibilité de se connecter via un module facebook pour pré-remplir une partie de ces champs, auquel cas le Participant devra se connecter sur son compte personnel facebook. Le participant pourra également se connecter à travers son compte Welcome Fans ou Club Accor précédemment crée.

A l'issue du formulaire d'inscription, le Participant devra cocher la case « *j'ai lu et accepte les termes et conditions du règlement\** ».

De manière facultative le Participant pourra cocher la case « J'accepte de recevoir les dernières news et bons plans Welcome Fans, ainsi que les offres spéciales Welcome Fans de Accor. »

- Participer au Jeu-concours avant le 17 mai 2019-23h59 inclus (heure française, UTC/GMT +1).

Une seule participation par personne ne sera acceptée.

Les expériences étrangères des 8 nations fortes du tennis (Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Japon, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse) auront lieu entre le dimanche 26 mai et le dimanche 2 juin.

Expérience Allemagne : Dimanche 26 mai au lundi 27 mai  
Expérience Suisse : Jeudi 30 mai au vendredi 31 mai  
Expérience Japon : Vendredi 31 mai au Samedi 1<sup>er</sup> juin  
Expérience Russie : Samedi 1<sup>er</sup> juin au Dimanche 2 juin  
Expérience Etats-Unis : Dimanche 26 mai au lundi 27 mai  
Expérience Serbie : Jeudi 30 mai au Vendredi 31 mai  
Expérience Roumanie : Vendredi 31 mai au Samedi 1<sup>er</sup> juin  
Expérience Espagne : Samedi 1<sup>er</sup> juin au Dimanche 2 juin  
Expérience France : Dimanche 2 juin  
L'expérience française « Comme à la maison » aura lieu le dimanche 2 juin.

## **5. DESIGNATION DES GAGNANTS**

Neuf (9) tirages au sort désigneront neuf (9) gagnants, en fonction de l'expérience pour laquelle ils ont participé. Le tirage au sort aura lieu le lundi 20 mai 2019 afin de désigner les neuf (9) gagnants. Les neuf (9) gagnants seront tirés au sort sur la base des huit nationalités fortes du tennis choisies (Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Japon, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse) et de l'option « comme à la maison ». Il y aura un seul gagnant par nationalité et un seul pour l'expérience « comme à la maison ».

Le tirage au sort pour l'expérience Allemande aura lieu le lundi 20 mai 2019 à 10h00.  
Le tirage au sort pour l'expérience Espagnole aura lieu le lundi 20 mai 2019 à 10h05.  
Le tirage au sort pour l'expérience Etats-Unienne aura lieu le lundi 20 mai 2019 à 10h10.  
Le tirage au sort pour l'expérience Japonaise aura lieu le lundi 20 mai 2019 à 10h15  
Le tirage au sort pour l'expérience Roumaine aura lieu le lundi 20 mai 2019 à 10h20  
Le tirage au sort pour l'expérience Russe aura lieu le lundi 20 mai 2019 à 10h25  
Le tirage au sort pour l'expérience Serbe aura lieu le lundi 20 mai 2019 à 10h30  
Le tirage au sort pour l'expérience Suisse aura lieu le lundi 20 mai 2019 à 10h35

Ces tirages au sort seront effectués par le prestataire de la Société Organisatrice, l'agence LaFourmi.  
Les Participants non désignés comme Gagnant n'en seront pas informés.

## 6. DOTATIONS

Conformément à l'article 5 du présent règlement, les neuf (9) gagnants remporteront une expérience propre à la nation qui leur a été attribuée, une nuit dans un hôtel du groupe ACCOR ainsi qu'une journée à Roland-Garros qu'ils partageront avec l'invité de leur choix, dans les conditions mentionnées ci-après et une journée à Roland-Garros pour quatre (4) personnes pour l'expérience « comme à la maison ».

Chaque gagnant se verra attribuer les dotations suivantes : une expérience propre à la nation qui leur a été attribuée, une nuit dans un hôtel du groupe ACCOR, une journée à Roland-Garros pour deux (2) personnes (le gagnant et l'invité de son choix)<sup>1</sup> selon les conditions ci-après définies et quatre (4) billets pour Roland-Garros pour le gagnant de l'expérience « comme à la maison ». Les invités devront être obligatoirement majeurs.

Le lot des 8 expériences des nations fortes du tennis comprend :

- Une expérience spécifique pour chacune des huit (8) nations (1) (Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Japon, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse) pour le gagnant et l'invité de son choix
- Une nuit à l'hôtel pour chacune des huit (8) nations (2) (Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Japon, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse) pour le gagnant et l'invité de son choix
- Une journée à Roland-Garros pour chacune des 8 expériences/nations (Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Japon, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse) pour le gagnant et l'invité de son choix comprenant le déjeuner (sous forme d'un cocktail déjeunatoire) au village Partenaires et la place, d'une valeur commerciale de 1000€ HT.
- Deux billets Aller/Retour en train ou en avion en classe économique pour Paris pour chaque gagnant des 8 expériences et son invité (aéroport de Roissy Charles de Gaulle, Orly ou gare intramuros) depuis la ville la plus proche du lieu de résidence du gagnant dans les villes françaises desservies par une ligne TGV, d'une valeur commerciale maximale de deux-cents cinquante euros (250€) HT. Le billet sera identique pour le gagnant comme son invité, aussi bien sur les dates, horaires, départ et destination. Le point de départ choisi étant lié à la ville la plus proche du lieu de résidence du gagnant. Les dates sont fermes et définitives. Si le gagnant n'est pas disponible à ces dates, ce lot ne pourra pas être cédé, ni modifié, ni échangé, ni remboursé. Le gagnant ne pourra exiger aucune

---

(1) Expérience Japon : un dîner en 6 temps au restaurant Benkay. Expérience Roumanie : un escape game. Expérience russe : un dîner au restaurant NENI. Expérience espagnole : un dîner autour du thème cocktail et tapas (lieu à définir). Expérience suisse : un petit-déjeuner autour du chocolat au restaurant NENI. Expérience serbe : un dîner au Zavicaj au pays Natal. Expérience allemande : une session de pilotage sur circuit. Expérience américaine : un dîner au restaurant FRAME.

(2) Expérience Japon : une nuit avec petit-déjeuner inclus, à l'hôtel Novotel Paris Centre Tour Eiffel situé à Paris 15ème arrondissement en chambre double d'une valeur commerciale unitaire entre 150 et 250€ HT. Expérience Roumanie : une nuit avec petit-déjeuner inclus, à l'hôtel Novotel Paris Centre Gare Montparnasse situé à Paris 15ème arrondissement en chambre double d'une valeur commerciale unitaire entre 150 et 250€ HT. Expérience russe : une nuit avec petit-déjeuner inclus, à l'hôtel 25hours Terminus Nord situé à Paris 10ème arrondissement en chambre double d'une valeur commerciale unitaire entre 150 et 250€ HT. Expérience espagnole : une nuit avec petit-déjeuner inclus, à l'hôtel Novotel Paris Centre Gare Montparnasse situé à Paris 15ème arrondissement en chambre double d'une valeur commerciale unitaire entre 150 et 250€ HT. Expérience suisse : une nuit avec petit-déjeuner inclus, à l'hôtel Novotel Paris Centre Gare Montparnasse situé à Paris 15ème arrondissement en chambre double d'une valeur commerciale unitaire entre 150 et 250€ HT. Expérience serbe : une nuit avec petit-déjeuner inclus, à l'hôtel 25hours Terminus Nord situé à Paris 10ème arrondissement en chambre double d'une valeur commerciale unitaire entre 150 et 250€ HT. Expérience allemande : une nuit avec petit-déjeuner inclus, à l'hôtel Jo&Joe situé à Porte de Gentilly en chambre double d'une valeur commerciale unitaire entre 150 et 250€ HT. Expérience américaine : une nuit avec petit-déjeuner inclus, à l'hôtel Pullman Tour Eiffel situé à Paris 15ème arrondissement en chambre double d'une valeur commerciale unitaire entre 150 et 250€ HT.

contrepartie. Le prestataire de la Société Organisatrice, l'agence LaFourmi, prendra contact avec le gagnant la journée du 20 mai 2019 pour récupérer les informations nécessaires à la réservation du transport et de la chambre d'hôtel. Il est précisé que le gagnant n'aura pas le choix dans la fixation des horaires et du mode de transport. Les horaires et le mode de transport seront confirmés au plus tard le 22 mai 2019.

- La prise en charge du transfert Aller/Retour des 8 hôtels (2) à Roland-Garros, d'une valeur commerciale unitaire de 50€ HT.
- La prise en charge du transfert Aller/Retour de la destination parisienne (gare ou aéroport) / 8 hôtels de chaque nation, d'une valeur commerciale unitaire de 50€ HT.

Le lot de l'expérience « comme à la maison » comprend :

- Une journée à Roland-Garros pour le gagnant et trois (3) invités de son choix comprenant 4 places sèches catégorie 1 sur le Court Philippe Chatrier.

Ces deux lots ne comprennent pas toute prestation ou tout service non expressément mentionné(e) ci-dessus, tels que notamment :

- le transfert Aller/Retour domicile du Gagnant / gare (ou l'aéroport), et plus largement, les transports personnels qui ne rentrent pas en compte dans le séjour organisé par la Société Organisatrice ;
- les frais de repas
- les déjeuners ou toute autre forme de restauration non précisée au-dessus
- toute autre activité non prise en charge dans l'organisation dans le cadre du présent règlement
- les extras dans la chambre et au bar des 8 hôtels
- l'argent de poche,
- les assurances.

La Société Organisatrice a confié la gestion des dotations à son prestataire, l'agence LaFourmi, qui s'occupera de la réservation de séjour et s'assurera de la bonne prise en charge des dotations par les gagnants.

Les gagnants des 4 expériences / nations suivantes : Allemagne / Japon / Russie / Suisse sont d'ores et déjà informés, sauf avis contraire de leur part, qu'ils seront filmés au cours de ce séjour pour mettre en avant leur expérience. La durée totale du film, une fois le montage réalisé, n'excédera pas 3 min. Ce film sera ensuite utilisé sur les canaux intitulés « Welcomefans » (pages facebook, twitter, instagram, site internet) à des fins de communication. A cet effet, une autorisation de droit à l'image leur sera transmise par la Société Organisatrice. Les pages sont accessibles aux liens suivants :

Facebook : <https://www.facebook.com/welcomefansbyaccorhotels>

Twitter: [https://twitter.com/welcome\\_fans](https://twitter.com/welcome_fans)

Instagram : [https://www.instagram.com/welcome\\_fans/](https://www.instagram.com/welcome_fans/)

Site internet : <http://www.accorhotels.com/fr/content/welcomefans/index.shtml>

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom/même adresse et/ou même adresse électronique).

La dotation est personnelle, non cessible, non échangeable et non modifiable.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert. La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer ce lot par un autre lot d'une valeur équivalente.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation du lot faite par les gagnants. Toute revente du lot par les gagnants est strictement interdite. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité quant aux éventuelles contestations relatives aux modalités d'attribution de la dotation.

## **7. INFORMATION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront informés par courrier électronique à l'issue du Jeu-concours le lundi 20 mai 2019 et en tout état de cause à la suite du tirage au sort.

Ledit courrier électronique sera envoyé à l'adresse électronique communiquée par les gagnants, sous réserve d'avoir transmis une adresse valide. Il est précisé en effet que la communication de coordonnées incomplètes ou inexactes empêchera l'attribution du lot sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

Les gagnants disposeront alors d'un délai de 2 jours, au plus tard le mercredi 22 mai 2019 à 23h59 inclus, à compter de la réception de dudit courriel, pour se manifester auprès de la Société Organisatrice afin de récupérer leur lot.

Tout gagnant qui ne répondra dans le délai susmentionné sera considéré comme ayant renoncé à son lot. La Société Organisatrice procédera alors à la désignation d'un nouveau gagnant, selon les mêmes modalités.

Les noms des gagnants seront disponibles auprès de la Société Organisatrice.

## **8. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La participation au Jeu-concours ne confère aucun droit aux Participants sur les éléments de propriété intellectuelle de la Société Organisatrice.

Aussi, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments (graphiques, textuels, etc...) composant ce Jeu-concours ainsi que les pages internet <https://welcomefans.accorhotels.com/roland-garros-tesopen/play> sont strictement interdites. Toutes les marques, graphismes, noms de produits cités sont des marques, graphismes ou noms de produit déposés.

Toute exploitation des éléments du Jeu-concours, quel qu'en soit le mode, est soumise au respect des règles de la propriété intellectuelle.

## **9. CONTROLE DE LA VALIDITE DE LA PARTICIPATION**

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification utile lui permettant de s'assurer que chaque participation est conforme à l'intégralité des dispositions du présent règlement.

A cette fin, la Société Organisatrice pourra notamment vérifier :

- L'identité du Participant ;
- La participation unique du Participant ;
- La majorité du Participant.

## **10. DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

La Société Organisatrice s'engage à rembourser sur simple demande les frais engagés pour participer au Jeu-concours à tout Participant qui en fait la demande, à savoir les frais de connexion à Internet liés à la participation au Jeu-concours ainsi que les frais postaux liés à la demande de remboursement ou transmission de règlement.

En revanche, la Société Organisatrice ne s'engage à rembourser que les Participants respectant les conditions de participation au Jeu-concours ainsi que les conditions énoncées dans le présent article.

Pour des raisons de simplification, la Société Organisatrice n'accepte qu'une seule demande globale de remboursement par foyer (même nom, même prénom, mêmes adresses e-mail et postale) et ce durant toute la durée du Jeu-concours.

### **10.1 Frais de connexion à Internet liés à la participation au Jeu-concours**

Tout Participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais de connexion qu'il a exposés pour participer au Jeu-concours.

Il est précisé que les Participants n'ayant pas supporté de coût supplémentaire de connexion ou communication du fait de leur participation au Jeu-concours (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateurs de cypercâble...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

## **10.2 Frais postaux liés à la demande de remboursement ou transmission de règlement**

La Société Organisatrice s'engage à rembourser le timbre utilisé par le Participant pour effectuer sa demande de remboursement et/ou obtenir le règlement du Jeu-concours sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande jointe à la demande initiale.

## **10.3 Modalités du remboursement**

Chaque demande de remboursement doit être adressée par écrit et expédiée à l'adresse suivante :

ACCOR  
Jeu-concours « T'ES OPEN »  
Direction du Sponsoring  
82, rue Henri Farman  
92130 Issy-les-Moulineaux

Le Participant doit indiquer clairement dans son courrier ses nom, prénom, adresse complète (rue et numéro de rue, code postal, ville et pays) et fournir les documents suivants :

- un RIB au nom du Participant ;
- une photocopie de sa carte d'identité ;
- copie(s) de la ou des facture(s) détaillée(s) de téléphone en précisant les date(s) et heure(s) de participation pour le remboursement des frais de connexion.

La demande de remboursement des frais postaux devra être concomitante à la demande de remboursement des frais de connexion et/ou d'expédition du règlement.

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée ou reçue après le délai d'un mois suivant la clôture du Jeu-concours, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

En cas de prolongement ou de report éventuel du Jeu-concours, la date limite d'obtention du règlement du Jeu-concours, et les remboursements (timbres et frais de connexion Internet) seraient reportés d'autant.

Le remboursement se fera par virement bancaire au crédit du compte du Participant.

## **11. EXCLUSION DE RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de suspendre, de reporter, proroger ou d'annuler sans préavis le Jeu-concours en cas de force majeure et ce, après information par tout moyen approprié. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez Me MANCEAU, Huissier de Justice dépositaire du règlement, mis en ligne sur le site et envoyé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des perturbations de réseau Internet ou électrique, d'un mauvais usage de l'Internet, de dysfonctionnement du matériel de réception ou de tout autre incident relatif au bon déroulement du Jeu-concours, et qui pourraient empêcher un internaute de jouer avant la date limite.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne sur la page et la participation au Jeu-concours se fait sous l'entière responsabilité des Participants.

Tout Participant essayant d'intervenir sur le système informatique du Jeu-concours de quelque manière que ce soit, pour gagner ou tenter de gagner, sera exclu du Jeu-concours. Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

D'une façon générale, la Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au

Jeu ou de la détermination des Gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation à un fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait de fraudes éventuellement commises.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun préjudice, d'aucune nature :

- suite à tout incident survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de rejet de toute participation qui ne respecterait l'intégralité des dispositions du présent règlement.

## **12. ACCESSIBILITE DU REGLEMENT**

Le règlement du Jeu-concours est disponible sur la page internet à l'adresse suivante : <https://welcomefans.accorhotels.com/roland-garros-tesopen/play>

Le règlement est déposé chez Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice, 130 rue Saint-Charles 75015 PARIS.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la date de clôture du Jeu-concours (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu-concours (cf article 10.3).

## **13. LOI APPLICABLE ET LANGUE DU REGLEMENT**

Le présent règlement est régi et soumis aux dispositions de la loi française.

Il est rédigé en langue française. En cas de contradiction avec toute version en langue étrangère, les stipulations de la version française prévalent.

Si une ou plusieurs stipulations du présent règlement étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

## **14. JURIDICTION COMPETENTE**

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement, le Participant et la Société Organisatrice chercheront avant tout un règlement amiable.

A défaut d'accord amiable, l'utilisateur peut porter le litige devant le Médiateur du tourisme et du voyage.

Lien vers le site internet : <http://www.mtv.travel/index.php?page=saisine-du-mediateur> .

Coordonnées postales : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17

Tout litige est porté devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu des dispositions du code de procédure civile ou du code de la consommation.

## **15. AUTORISATION D'EXPLOITATION ET GARANTIE**

Du seul fait de leur participation au Jeu, le(s) Gagnant(s) autorise(nt) expressément la Société Organisatrice à exploiter les attributs de sa/leur personnalité et notamment son/leur nom, prénom, son/leur image et sa/leur voix, ses/leurs témoignages et sa/leur fonction, dans le cadre de captations photographiques et/ou vidéos (ci-après dénommées collectivement les « Captations ») réalisées dans le cadre du bénéfice des dotations prévues à l'article 6 et exploitées dans les conditions de l'autorisation d'exploitation d'image annexée au présent règlement que le(s) Gagnant(s) s'engage(nt) à retourner signée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

ACCOR Jeu « T'es Open ? »  
Direction du Sponsoring  
82, rue Henri Farman  
92130 Issy-les-Moulineaux



Il est précisé que les personnes accompagnant le/les Gagnant(s) prendront également part aux Captations et qu'à cet effet, le/les Gagnant(s) s'engage(nt) à ce que leurs accompagnants signent l'autorisation d'exploitation annexée au présent règlement et la retournent signée à l'adresse suivante :

ACCOR Jeu « T'es Open ? »  
Direction du Sponsoring  
82, rue Henri Farman  
92130 Issy-les-Moulineaux

Cette autorisation est donnée à titre gratuit. En conséquence, le(s) Gagnant(s) s'engage(nt) et garantit(ente) à renoncer à toute action, instance ou réclamation à l'encontre de la Société Organisatrice, de ses cessionnaires ou ayants droits du fait des exploitations visées dans le présent règlement. Le(s) Gagnant(s) reconnait(ente) qu'il(s) ne pourra (ont) prétendre à aucune rémunération en contrepartie de l'autorisation ainsi concédée.

Le(s) Gagnant(s) garantit(ente) et s'engage(nt) à ne pas porter une atteinte délibérée, sous quelque forme que ce soit, à l'image de la Société Organisatrice ou de ses ayants

-droits. Le(s) Participant(s) garantie(nt) et s'engage(nt) à ne pas avoir un comportement professionnel et personnel qui pourrait nuire ou porter atteinte sous quelque forme que ce soit, à l'image de la Société Organisatrice ou de ses ayants droits.

## 16. DONNEES PERSONNELLES

Conformément la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les données personnelles recueillies à l'occasion du présent Jeu sont destinées à la Société Organisatrice pour ses seuls besoins d'organisation du Jeu, et ne seront pas cédées à des tiers.

La société procède au traitement des données conformément à sa Politique de Confidentialité accessible à l'adresse suivante : [<https://welcomefans.accorhotels.com/donnees-personnelles>]

Chaque Participant dispose d'un droit, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant recueillies à l'occasion du présent Jeu, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation à leur traitement. Il peut aussi, le cas échéant, bénéficier du droit à la portabilité de ses données. Chaque Participant peut également définir des directives quant au sort post-mortem des données le concernant Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à l'adresse électronique suivante : [contact@welcome.fans](mailto:contact@welcome.fans)

### AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGE

**Objet de l'autorisation :** Captations photographiques et vidéographiques (ci-après dénommées collectivement « les Captations ») réalisées le .../.../2019 à ... (...) dans le cadre de ma participation à l'opération intitulée provisoirement ou définitivement « T'es Open ? » consistant à vivre une expérience de fans à Roland-Garros et une expérience typique d'un pays parmi les 8 nations fortes du tennis. Des interviews pourront être réalisées dans ce cadre.

**Opération organisée par :** La société ACCOR, société anonyme au capital de 868 007 310 €, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 602 036 444 et dont le siège social est situé au 82 rue Henri Farman 92130 Issy-les-Moulineaux.  
Ci-après dénommée la « **Société Organisatrice** ».

**Agence :** LA FOURMI  
42 rue des Tilleuls 92100 Boulogne-Billancourt  
Ci-après dénommée « **l'Agence** ».

**Destination des Captations :** Les Captations ont vocation à être utilisées en tout ou partie dans le cadre de toutes communications relatives à l'Opération et/ou à la Société Organisatrice et/ou l'Agence et/ou leurs cessionnaires ou ayants-droits, telles que notamment dans le cadre d'une vidéo récapitulative de l'Opération et d'une vidéo récapitulative du programme Welcome Fans de la Société Organisatrice dans lequel s'inscrit l'Opération, ainsi que de toutes leurs déclinaisons de format et de durées ainsi que les vidéos accessoires telles que making of, teaser, best of, ... (ci-après dénommées collectivement « **les Communications** »).

Je soussigné (e) M./Mlle/Mme.....(nom, prénom)

Né(e) le ..... à .....

Tél : .....

Email : .....

Adresse : .....

1/ déclare accepter gracieusement et irrévocablement de prendre part aux Captations qui ont vocation à être exploitées dans les Communications. Je reconnais et j'autorise que je pourrai donc apparaître et être identifiable au sein des Captations.

2/ autorise gracieusement et irrévocablement la Société Organisatrice, l'Agence, leurs cessionnaires ou ayants droit à exploiter, directement ou indirectement, les attributs de ma personnalité au sein des Communications.

Par « attributs de la personnalité », il est entendu l'ensemble des attributs de ma personnalité, qui comprennent notamment mon image, mes nom et prénom, ma voix, mes témoignages et ma fonction.

3/ La présente autorisation est accordée pour une durée de 10 (dix) ans à compter de la première exploitation publique des Communications, pour une exploitation des Captations en toute ou partie par tous procédés, en tous formats, dans le monde entier et sur tous supports dont notamment sans que cette liste soit limitative sur l'ensemble du réseau Internet, avec ou sans achat d'espace, en version téléchargeable ou non, en ce compris sur tous sites Internet (quel que soit le pays d'émission ou de

réception des Communications) dont ceux de la Société Organisatrice, de l'Agence, et des groupes auxquels elles appartiennent, sur le site intranet de la Société Organisatrice, de l'Agence, et des groupes auxquels elles appartiennent et les sites communautaires tels que Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, LinkedIn, Youtube, Dailymotion et ce sous toutes formes notamment les images fixes et animées extraites des Communications, bandeaux publicitaires fixes ou animés, bannières, pavés numériques, billets sponsorisés, e-mailings, gif animé, chaînes interactives ou autres, exploitation via les différentes fonctionnalités des sites précités telles que curseurs, stories, ... ; Service Media Audiovisuels à la demande; téléphonie (SMS, MMS, applications smartphones, répondeur et musique d'attente téléphonique,...), tablettes numériques (type Ipad et leurs applications), affichage digital.

Cette autorisation est donnée à titre gratuit. En conséquence, je renonce à toute action, instance ou réclamation à l'encontre de la Société Organisatrice, de l'Agence, de leurs cessionnaires ou ayants droit du fait des exploitations visées dans la présente autorisation, en tout ou partie, quel qu'en soit la date ou la forme et je reconnais que je ne pourrai prétendre à aucune rémunération en contrepartie de l'autorisation ainsi concédée.

Cette autorisation emporte la possibilité pour la Société Organisatrice, l'Agence, leurs cessionnaires ou ayants droit d'apporter à la "fixation initiale" des Captations toute modification qu'ils jugeront utile dès lors qu'elle n'entraîne aucun préjudice.

4/ Il est expressément convenu que les termes et conditions de la présente autorisation revêtent un caractère strictement confidentiel, et je m'interdis d'en divulguer la teneur à des tiers sans l'accord préalable de la Société Organisatrice et/ou de l'Agence, sauf nécessité judiciaire et/ou obligation légale. A ce titre, je m'engage à tenir secret toutes les informations concernant les Captations, l'Opération, les Communications, la Société Organisatrice et l'Agence et dont je pourrais avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente autorisation et/ou de ma participation aux Captations et à l'Opération.

5/ reconnais que la présente autorisation ne me confère aucun droit et/ou autorisation sur les droits et/ou signes distinctifs (notamment les marques) appartenant à la Société Organisatrice et à l'Agence.

6/ reconnais que le fait que j'apparaisse dans les Communications telles que diffusées publiquement n'ouvre droit à aucun droit de propriété intellectuelle à mon profit et/ou à une quelconque rémunération à ce titre. Je m'engage à ne pas gêner de quelques façons que ce soit, l'exploitation des Communications.

7/ devrai solliciter l'accord préalable et écrit de la Société Organisatrice et/ou de l'Agence pour communiquer de quelque façon que ce soit sur ma participation aux Captations, à l'Opération et aux Communications.

8/ La Société Organisatrice et l'Agence sont seules décisionnaires du contenu des Communications et des parties des Captations retenues.

9/ garantis et m'engage à ne pas porter une atteinte délibérée, sous quelle que forme que ce soit, à l'image de la Société Organisatrice, de l'Agence, de leurs ayants droits et/ou à leurs produits et services. Je garantis et m'engage à ne pas avoir un comportement professionnel et personnel qui pourrait nuire ou porter atteinte sous quelle que forme que ce soit, à l'image de la Société Organisatrice et/ou de l'Agence.

10/ La responsabilité de la Société Organisatrice et/ou de l'Agence ne saurait être engagée d'aucune manière si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté ou si les circonstances l'exigent, l'Opération venait à être annulé (en tout ou en partie), et cela sans aucune indemnisation ou compensation d'aucune sorte.

La présente autorisation est soumise au droit français. Les éventuels litiges pouvant découler de l'exécution de la présente autorisation relèveront des tribunaux de Paris.

Fait à ..... , le .../.../2019.

En deux exemplaires originaux.

Signature \*

*\*Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé. Bon pour accord »*

## **Temps deux (2) Jeu-concours « TON PRONO »**

### **17. CHAMP D'APPLICATION**

Ce Jeu-concours est organisé exclusivement sur la page internet <https://welcomefans.accorhotels.com/roland-garros-tesopen-prono/play> du 17 mai 2019 à 19h00 au 03 juin 2019 à 23h59 inclus, et sera disponible en français. Ce Jeu-concours est également promu sur les réseaux sociaux facebook, instagram et twitter.

Les jours et heures indiqués dans le présent règlement sont ceux du fuseau horaire UTC +01:00 (Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris). Aucun autre fuseau horaire ne sera pris en compte pour la participation au Jeu-concours.

La participation au Jeu-concours est ouverte à toute personne physique majeure à la date de démarrage du Jeu-concours et résidant en France Métropolitaine (ci-après le « Participant »), à l'exception :

- v. des salariés et représentants de la Société Organisatrice ;
- vi. des partenaires et sous-traitants de la Société Organisatrice ;
- vii. des membres de la famille des personnes mentionnées en i, ii et iv ;
- viii. d'une façon générale, de toute société ou personne physique participant, directement ou indirectement à la mise en place ou à la mise en œuvre du Jeu-concours.

### **18. CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement régit le déroulement du Jeu-concours et la désignation des gagnants.

Chaque Participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du Jeu-concours et en accepter les conditions.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du règlement. A cet égard, la Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires notamment en ce qui concerne l'identité et l'âge de chaque Participant. Toute indication incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le Participant entraînera l'annulation de sa participation.

Il est nécessaire de disposer d'une adresse électronique valide pérenne et non temporaire pour participer. Seront notamment considérées comme invalides les adresses de courriers électroniques temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youmail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.ls.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.), ainsi que les adresses de courrier électronique provenant de domaines créés et/ou déposés à l'occasion du Jeu.

Ce Jeu est réservé aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation.

Il est interdit de participer avec plusieurs adresses électroniques reliées à une même personne physique ainsi que de participer avec une adresse électronique ouverte pour le compte d'une autre personne.

Le Jeu-concours est organisé sur la page internet <https://welcomefans.accorhotels.com/roland-garros-tesopen-prono/play>. Le site est hébergé par NFrance Conseil.

Pour assurer la visibilité du Jeu-concours, un lien de renvoi à la page susmentionnée sera accessible depuis les réseaux sociaux facebook, twitter et instagram. Il est précisé que ce Jeu-concours n'est pas géré, parrainé ou certifié par les réseaux sociaux susmentionnés. Les informations que les Participants communiquent sont fournies à la Société Organisatrice et non auxdits réseaux sociaux ; elles ne seront ni vendues ni cédées à des tiers de quelque manière que ce soit.

## 19. MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu-concours consiste pour les Participants à pronostiquer la nationalité du vainqueur du tournoi Roland-Garros parmi les huit (8) nations fortes suivantes : Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Japon, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse. Il y a également une option « autre nationalité ».

Pour cela, ils devront effectuer un choix parmi les huit (8) nations fortes du tennis suivantes : Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Japon, Roumanie, Russie, Serbie, Suisse.

Ils auront également la possibilité de sélectionner l'option « autre nationalité ». Ce pronostic prend en compte la nationalité du tableau hommes et femmes – un (1) seul pronostic pour les deux (2) tableaux.

Il y a un (1) gagnant au total. Le gagnant gagne un voyage dans le pays de la nationalité du vainqueur de Roland-Garros. Dans le cas où la nationalité du gagnant du tableau hommes diffère de la nationalité du tableau femmes, le gagnant sera tiré au sort parmi la nationalité ayant obtenu le plus de votes.

Pour participer, chaque Participant doit suivre les étapes suivantes :

Se rendre sur : <https://welcomefans.accorhotels.com/roland-garros-tesopen-prono/play>

Cliquer sur la nationalité qui selon lui remportera le tournoi (dans les deux tableaux) ou cliquer sur « autre nationalité ».

- Compléter le formulaire d'inscription au Jeu-concours en complétant les champs obligatoires suivants précisés par une étoile :
  - Civilité\*
  - Nom\*
  - Prénom\*
  - Email\*
  - Pays\*
  - Code Postal\*
  - Ville\*
  - Numéro de téléphone\*
  - Date de naissance\*

Chaque Participant aura également la possibilité de se connecter via un module facebook pour pré-remplir une partie de ces champs, auquel cas le Participant devra se connecter sur son compte personnel facebook. Le participant pourra également se connecter à travers son compte Welcome Fans ou Club Accor précédemment créée.

A l'issue du formulaire d'inscription, le Participant devra cocher la case « *j'ai lu et accepte les termes et conditions du règlement\** ».

De manière facultative le Participant pourra cocher la case « J'accepte de recevoir les dernières news et bons plans Welcome Fans, ainsi que les offres spéciales Welcome Fans de Accor »

- Participer au Jeu-concours avant le 03 juin 2019-23h59 inclus (heure française, UTC/GMT +1).

Une (1) seule participation par personne ne sera acceptée.

Le Gagnant est en charge de se procurer et présenter un passeport à jour et le cas échéant un visa.

Le Gagnant et l'invité de son choix doivent être majeurs.

## 20. DESIGNATION DES GAGNANTS

Un (1) seul tirage au sort aura lieu le 11 juin 2019 afin de désigner le gagnant.

Ce tirage au sort sera effectué par le prestataire de la Société Organisatrice, l'agence LaFourmi.

Le gagnant sera tiré au sort parmi la nationalité vainqueur du tournoi de Roland-Garros. Il y aura un seul gagnant par nationalité. Si la nationalité du vainqueur du tableau hommes diffère de la nationalité vainqueur du tableau femmes, le gagnant sera tiré au sort parmi la nationalité ayant obtenu le plus de votes.

Dans le cas où le vainqueur du tableau hommes et du tableau femmes font parties de l'option « autre nationalité », le gagnant sera sélectionné parmi les participants ayant misé sur « autre nationalité » et gagnera un séjour dans le pays du vainqueur(e).

Les Participants non désignés comme Gagnant n'en seront pas informés.

## **21. DOTATIONS**

Conformément à l'article 5 du présent règlement, le gagnant remporte un voyage dans le pays du vainqueur de Roland-Garros soit :

Un voyage dans le pays du vainqueur de Roland-Garros, d'un montant compris entre 2.000€ et 10.000€, pour deux personnes (le gagnant et l'invité de son choix) selon les conditions ci-après définies.

Le Gagnant est en charge de se procurer et présenter un passeport à jour et le cas échéant un visa.

Le Gagnant et l'invité de son choix doivent être majeurs.

Ce lot comprend (la valeur de ce lot, en fonction de la destination finale, ne peut être valorisée)

- Un séjour d'une durée de six (6) nuitées dans le pays de la nationalité du vainqueur de Roland-Garros
- Deux billets Aller/Retour en train ou en avion en classe économique pour la destination du pays de la nationalité du vainqueur de Roland-Garros. Le billet sera identique pour le gagnant comme son invité, aussi bien sur les dates, horaires, départ et destination. Le point de départ choisi étant lié à la ville la plus proche du lieu de résidence du gagnant. Les dates sont fermes et définitives. Si le gagnant n'est pas disponible à ces dates, ce lot ne pourra pas être cédé, ni modifié, ni échangé, ni remboursé. Le gagnant ne pourra exiger aucune contrepartie. Le prestataire de la Société Organisatrice, l'agence LaFourmi, prendra contact avec le gagnant la journée du 11 juin 2019 pour récupérer les informations nécessaires à la réservation du voyage. Le séjour sera d'une durée de six (6) nuitées. Il est précisé que le gagnant n'aura pas le choix dans la fixation des horaires et du mode de transport. Les horaires et le mode de transport seront confirmés au plus tard le 14 juin 2019.
- Un hébergement dans un hôtel du groupe Accor
- Une assurance rapatriement pour deux personnes

Ce lot ne comprend pas toute prestation ou tout service non expressément mentionné(e) ci-dessus, tels que notamment :

- le transfert Aller/Retour domicile du Gagnant / gare (ou l'aéroport), et plus largement, les transports personnels qui ne rentrent pas en compte dans le séjour organisé par la Société Organisatrice ;
- les frais de repas
- les déjeuners ou toute autre forme de restauration non précisée au-dessus
- toute autre activité non prise en charge dans l'organisation dans le cadre du présent règlement
- l'argent de poche

La Société Organisatrice a confié la gestion des dotations à son prestataire, l'agence LaFourmi, qui s'occupera de la réservation de séjour et s'assurera de la bonne prise en charge des dotations par le gagnant.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom/même adresse et/ou même adresse électronique).

La dotation est personnelle, non cessible, non échangeable et non modifiable.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert. La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer ce lot par un autre lot d'une valeur équivalente.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation du lot faite par les gagnants. Toute revente du lot par les gagnants est strictement interdite. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité quant aux éventuelles contestations relatives aux modalités d'attribution de la dotation.

## **22. INFORMATION DES GAGNANTS**

Le gagnant sera informé par courrier électronique à l'issue du Jeu-concours le mardi 11 juin 2019 et en tout état de cause à la suite du tirage au sort.

Ledit courrier électronique sera envoyé à l'adresse électronique communiquée par le gagnant, sous réserve d'avoir transmis une adresse valide. Il est précisé en effet que la communication de coordonnées incomplètes ou inexactes empêchera l'attribution du lot sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

Le gagnant disposera alors d'un délai de 3 jours, au plus tard le vendredi 14 juin 2019 à 23h59 inclus, à compter de la réception de dudit courriel, pour se manifester auprès de la Société Organisatrice afin de récupérer son lot.

Tout gagnant qui ne répondra dans le délai susmentionné sera considéré comme ayant renoncé à son lot. La Société Organisatrice procédera alors à la désignation d'un nouveau gagnant, selon les mêmes modalités.

Le nom du gagnant sera disponible auprès de la Société Organisatrice.

## **23. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La participation au Jeu-concours ne confère aucun droit aux Participants sur les éléments de propriété intellectuelle de la Société Organisatrice.

Aussi, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments (graphiques, textuels, etc...) composant ce Jeu-concours ainsi que les pages internet <https://welcomefans.accorhotels.com/roland-garros-tesopen-prono/play> sont strictement interdites. Toutes les marques, graphismes, noms de produits cités sont des marques, graphismes ou noms de produit déposés.

Toute exploitation des éléments du Jeu-concours, quel qu'en soit le mode, est soumise au respect des règles de la propriété intellectuelle.

## **24. CONTROLE DE LA VALIDITE DE LA PARTICIPATION**

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification utile lui permettant de s'assurer que chaque participation est conforme à l'intégralité des dispositions du présent règlement.

A cette fin, la Société Organisatrice pourra notamment vérifier :

- L'identité du Participant ;
- La participation unique du Participant ;
- La majorité du Participant.

## **25. DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

La Société Organisatrice s'engage à rembourser sur simple demande les frais engagés pour participer au Jeu-concours à tout Participant qui en fait la demande, à savoir les frais de connexion à Internet liés à la participation au Jeu-concours ainsi que les frais postaux liés à la demande de remboursement ou transmission de règlement.

En revanche, la Société Organisatrice ne s'engage à rembourser que les Participants respectant les conditions de participation au Jeu-concours ainsi que les conditions énoncées dans le présent article.

Pour des raisons de simplification, la Société Organisatrice n'accepte qu'une seule demande globale de remboursement par foyer (même nom, même prénom, mêmes adresses e-mail et postale) et ce durant toute la durée du Jeu-concours.



### **10.1 Frais de connexion à Internet liés à la participation au Jeu-concours**

Tout Participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais de connexion qu'il a exposés pour participer au Jeu-concours.

Il est précisé que les Participants n'ayant pas supporté de coût supplémentaire de connexion ou communication du fait de leur participation au Jeu-concours (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateurs de cypercâble...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

### **10.2 Frais postaux liés à la demande de remboursement ou transmission de règlement**

La Société Organisatrice s'engage à rembourser le timbre utilisé par le Participant pour effectuer sa demande de remboursement et/ou obtenir le règlement du Jeu-concours sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande jointe à la demande initiale.

### **10.3 Modalités du remboursement**

Chaque demande de remboursement doit être adressée par écrit et expédiée à l'adresse suivante :

ACCOR  
Jeu-concours « T'ES OPEN »  
Direction du Sponsoring  
82, rue Henri Farman  
92130 Issy-les-Moulineaux

Le Participant doit indiquer clairement dans son courrier ses nom, prénom, adresse complète (rue et numéro de rue, code postal, ville et pays) et fournir les documents suivants :

- un RIB au nom du Participant ;
- une photocopie de sa carte d'identité ;
- copie(s) de la ou des facture(s) détaillée(s) de téléphone en précisant les date(s) et heure(s) de participation pour le remboursement des frais de connexion.

La demande de remboursement des frais postaux devra être concomitante à la demande de remboursement des frais de connexion et/ou d'expédition du règlement.

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée ou reçue après le délai d'un mois suivant la clôture du Jeu-concours, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

En cas de prolongement ou de report éventuel du Jeu-concours, la date limite d'obtention du règlement du Jeu-concours, et les remboursements (timbres et frais de connexion Internet) seraient reportés d'autant.

Le remboursement se fera par virement bancaire au crédit du compte du Participant.

## **26. EXCLUSION DE RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de suspendre, de reporter, proroger ou d'annuler sans préavis le Jeu-concours en cas de force majeure et ce, après information par tout moyen approprié. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des perturbations de réseau Internet ou électrique, d'un mauvais usage de l'Internet, de dysfonctionnement du matériel de réception ou de tout autre incident relatif au bon déroulement du Jeu-concours, et qui pourraient empêcher un internaute de jouer avant la date limite.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne sur la page et la participation au Jeu-concours se fait sous l'entière responsabilité des Participants.

Tout Participant essayant d'intervenir sur le système informatique du Jeu-concours de quelque manière que ce soit, pour gagner ou tenter de gagner, sera exclu du Jeu-concours. Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun préjudice, d'aucune nature :

- suite à tout incident survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de rejet de toute participation qui ne respecterait l'intégralité des dispositions du présent règlement.

## **27. DEPOT ET ACCESSIBILITE DU REGLEMENT**

Le règlement du Jeu-concours est disponible sur la page internet à l'adresse suivante : <https://welcomefans.accorhotels.com/roland-garros-tesopen/play>

Le règlement est déposé chez Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice, 130 rue Saint-Charles 75015 PARIS.

Ses modifications seraient alors mises en ligne.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la date de clôture du Jeu-concours (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu (cf article 10.3).

## **28. LOI APPLICABLE ET LANGUE DU REGLEMENT**

Le présent règlement est régi et soumis aux dispositions de la loi française.

Il est rédigé en langue française. En cas de contradiction avec toute version en langue étrangère, les stipulations de la version française prévalent.

Si une ou plusieurs stipulations du présent règlement étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

## **29. JURIDICTION COMPETENTE**

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement, le Participant et la Société Organisatrice chercheront avant tout un règlement amiable.

A défaut d'accord amiable, l'utilisateur peut porter le litige devant le Médiateur du tourisme et du voyage.

Lien vers le site internet : <http://www.mtv.travel/index.php?page=saisine-du-mediateur> .

Coordonnées postales : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17

Tout litige est porté devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu des dispositions du code de procédure civile ou du code de la consommation.

## **30. AUTORISATION D' EXPLOITATION ET GARANTIE**

Du seul fait de leur participation au Jeu-concours, le(s) Gagnant(s) autorise(nt) expressément la Société Organisatrice à exploiter les attributs de sa/leur personnalité et notamment son/leur nom, prénom, son/leur image et sa/leur voix, ses/leurs témoignages et sa/leur fonction, dans le cadre de captations photographiques et/ou vidéos (ci-après dénommées collectivement les « Captations ») réalisées dans le cadre du bénéfice des dotations prévues à l'article 6 et exploitées dans les conditions de l'autorisation d'exploitation d'image annexée au présent règlement que le(s) Gagnant(s) s'engage(nt) à retourner signée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

ACCOR Jeu-concours « Ton Prono »  
Direction du Sponsoring  
82, rue Henri Farman  
92130 Issy-les-Moulineaux

Il est précisé que les personnes accompagnant le/les Gagnant(s) prendront également part aux Captations et qu'à cet effet, le/les Gagnant(s) s'engage(nt) à ce que leurs accompagnants signent l'autorisation d'exploitation annexée au présent règlement et la retournent signée à l'adresse suivante :

ACCOR Jeu-concours « Ton Prono »  
Direction du Sponsoring  
82, rue Henri Farman  
92130 Issy-les-Moulineaux

Cette autorisation est donnée à titre gratuit. En conséquence, le(s) Gagnant(s) s'engage(nt) et garantit(ente) à renoncer à toute action, instance ou réclamation à l'encontre de la Société Organisatrice, de ses cessionnaires ou ayants droits du fait des exploitations visées dans le présent règlement. Le(s) Gagnant(s) reconnait(ente) qu'il(s) ne pourra (ont) prétendre à aucune rémunération en contrepartie de l'autorisation ainsi concédée.

Le(s) Gagnant(s) garantit(ente) et s'engage(nt) à ne pas porter une atteinte délibérée, sous quelque forme que ce soit, à l'image de la Société Organisatrice ou de ses ayant

droits. Le(s) Participant(s) garantit(ant) et s'engage(nt) à ne pas avoir un comportement professionnel et personnel qui pourrait nuire ou porter atteinte sous quelque forme que ce soit, à l'image de la Société Organisatrice ou de ses ayants droits.

### **31. DONNEES PERSONNELLES**

Conformément la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les données personnelles recueillies à l'occasion du présent Jeu sont destinées à la Société Organisatrice pour ses seuls besoins d'organisation du Jeu, et ne seront pas cédées à des tiers.

La société procède au traitement des données conformément à sa Politique de Confidentialité accessible à l'adresse suivante : [[<https://welcomefans.accorhotels.com/donnees-personnelles>]]

Chaque Participant dispose d'un droit, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant recueillies à l'occasion du présent Jeu, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation à leur traitement. Il peut aussi, le cas échéant, bénéficier du droit à la portabilité de ses données. Chaque Participant peut également définir des directives quant au sort post-mortem des données le concernant Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à l'adresse électronique suivante : [contact@welcome.fans](mailto:contact@welcome.fans)

## AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGE

**Objet de l'autorisation :** Captations photographiques et vidéographiques (ci-après dénommées collectivement « **les Captations** ») réalisées le .../.../2019 à ... (...) dans le cadre de ma participation à l'opération intitulée provisoirement ou définitivement « T'es Open ? » consistant à vivre une expérience de fans à Roland-Garros et une expérience typique d'un pays parmi les 8 nations fortes du tennis. Des interviews pourront être réalisées dans ce cadre.

**Opération organisée par :** La société ACCOR, société anonyme au capital de 868 007 310 €, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 602 036 444 et dont le siège social est situé au 82 rue Henri Farman 92130 Issy-les-Moulineaux.  
Ci-après dénommée la « **Société Organisatrice** ».

**Agence :** LA FOURMI  
42 rue des Tilleuls 92100 Boulogne-Billancourt  
Ci-après dénommée « **l'Agence** ».

**Destination des Captations :** Les Captations ont vocation à être utilisées en tout ou partie dans le cadre de toutes communications relatives à l'Opération et/ou à la Société Organisatrice et/ou l'Agence et/ou leurs cessionnaires ou ayants-droits, telles que notamment dans le cadre d'une vidéo récapitulative de l'Opération et d'une vidéo récapitulative du programme Welcome Fans de la Société Organisatrice dans lequel s'inscrit l'Opération, ainsi que de toutes leurs déclinaisons de format et de durées ainsi que les vidéos accessoires telles que making of, teaser, best of, ... (ci-après dénommées collectivement « **les Communications** »).

Je soussigné (e) M./Mlle/Mme .....(nom, prénom)

Né(e) le ..... à .....

Tél : .....

Email : .....

Adresse : .....

1/ déclare accepter gracieusement et irrévocablement de prendre part aux Captations qui ont vocation à être exploitées dans les Communications. Je reconnais et j'autorise que je pourrai donc apparaître et être identifiable au sein des Captations.

2/ autorise gracieusement et irrévocablement la Société Organisatrice, l'Agence, leurs cessionnaires ou ayants droit à exploiter, directement ou indirectement, les attributs de ma personnalité au sein des Communications.

Par « attributs de la personnalité », il est entendu l'ensemble des attributs de ma personnalité, qui comprennent notamment mon image, mes nom et prénom, ma voix, mes témoignages et ma fonction.

3/ La présente autorisation est accordée pour une durée de 10 (dix) ans à compter de la première exploitation publique des Communications, pour une exploitation des Captations en toute ou partie par tous procédés, en tous formats, dans le monde entier et sur tous supports dont notamment sans que cette liste soit limitative sur l'ensemble du réseau Internet, avec ou sans achat d'espace, en version téléchargeable ou non, en ce compris sur tous sites Internet (quel que soit le pays d'émission ou de

réception des Communications) dont ceux de la Société Organisatrice, de l'Agence, et des groupes auxquels elles appartiennent, sur le site intranet de la Société Organisatrice, de l'Agence, et des groupes auxquels elles appartiennent et les sites communautaires tels que Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, LinkedIn, Youtube, Dailymotion et ce sous toutes formes notamment les images fixes et animées extraites des Communications, bandeaux publicitaires fixes ou animés, bannières, pavés numériques, billets sponsorisés, e-mailings, gif animé, chaînes interactives ou autres, exploitation via les différentes fonctionnalités des sites précités telles que curseurs, stories, ... ; Service Media Audiovisuels à la demande; téléphonie (SMS, MMS, applications smartphones, répondeur et musique d'attente téléphonique,...), tablettes numériques (type Ipad et leurs applications), affichage digital.

Cette autorisation est donnée à titre gratuit. En conséquence, je renonce à toute action, instance ou réclamation à l'encontre de la Société Organisatrice, de l'Agence, de leurs cessionnaires ou ayants droit du fait des exploitations visées dans la présente autorisation, en tout ou partie, quel qu'en soit la date ou la forme et je reconnais que je ne pourrai prétendre à aucune rémunération en contrepartie de l'autorisation ainsi concédée.

Cette autorisation emporte la possibilité pour la Société Organisatrice, l'Agence, leurs cessionnaires ou ayants droit d'apporter à la "fixation initiale" des Captations toute modification qu'ils jugeront utile dès lors qu'elle n'entraîne aucun préjudice.

4/ Il est expressément convenu que les termes et conditions de la présente autorisation revêtent un caractère strictement confidentiel, et je m'interdis d'en divulguer la teneur à des tiers sans l'accord préalable de la Société Organisatrice et/ou de l'Agence, sauf nécessité judiciaire et/ou obligation légale. A ce titre, je m'engage à tenir secret toutes les informations concernant les Captations, l'Opération, les Communications, la Société Organisatrice et l'Agence et dont je pourrais avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente autorisation et/ou de ma participation aux Captations et à l'Opération.

5/ reconnais que la présente autorisation ne me confère aucun droit et/ou autorisation sur les droits et/ou signes distinctifs (notamment les marques) appartenant à la Société Organisatrice et à l'Agence.

6/ reconnais que le fait que j'apparaisse dans les Communications telles que diffusées publiquement n'ouvre droit à aucun droit de propriété intellectuelle à mon profit et/ou à une quelconque rémunération à ce titre. Je m'engage à ne pas gêner de quelques façons que ce soit, l'exploitation des Communications.

7/ devrai solliciter l'accord préalable et écrit de la Société Organisatrice et/ou de l'Agence pour communiquer de quelque façon que ce soit sur ma participation aux Captations, à l'Opération et aux Communications.

8/ La Société Organisatrice et l'Agence sont seules décisionnaires du contenu des Communications et des parties des Captations retenues.

9/ garantis et m'engage à ne pas porter une atteinte délibérée, sous quelle que forme que ce soit, à l'image de la Société Organisatrice, de l'Agence, de leurs ayants droits et/ou à leurs produits et services. Je garantis et m'engage à ne pas avoir un comportement professionnel et personnel qui pourrait nuire ou porter atteinte sous quelle que forme que ce soit, à l'image de la Société Organisatrice et/ou de l'Agence.

10/ La responsabilité de la Société Organisatrice et/ou de l'Agence ne saurait être engagée d'aucune manière si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de leur volonté ou si les circonstances l'exigent, l'Opération venait à être annulé (en tout ou en partie), et cela sans aucune indemnisation ou compensation d'aucune sorte.

La présente autorisation est soumise au droit français. Les éventuels litiges pouvant découler de l'exécution de la présente autorisation relèveront des tribunaux de Paris.

Fait à ..... , le .../.../2019.

En deux exemplaires originaux

